

## DEC212505DAI

**Décision portant fin de fonctions de M. Michel Hassan en tant que chargé de mission à temps partiel****LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211384DAI du 23 avril 2021 portant nomination de M. Michel Hassan aux fonctions de chargé de mission ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Michel Hassan auprès du président-directeur général du CNRS pour la DAI.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Occitanie Ouest (DR14).

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

